Nations Unies S/PV.4653



Conseil de sécurité

Cinquante-septième année

Provisoire

4653e séance

Mercredi 4 décembre 2002, à 11 h 45
New York

Président :	M. Valdivieso	(Colombie)
Membres :	Bulgarie	M. Tafrov
	Cameroun	M. Tidjani
	Chine	M. Wang Yingfan
	États-Unis d'Amérique	M. Williamson
	Fédération de Russie	M. Lavrov
	France	M. Duclos
	Guinée	M. Traoré
	Irlande	M. Ryan
	Maurice	M. Jingree
	Mexique	M. Aguilar Zinser
	Norvège	M. Kolby
	République arabe syrienne	M. Wehbe
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	Sir Jeremy Greenstock
	Singapour	Mme Lee

Ordre du jour

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2002/1005)

02-72193 (F)



La séance est ouverte à 11 h 45.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation concernant la République démocratique du Congo

Rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo (S/2002/1005)

Le Président (*parle en espagnol*) : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil de sécurité se réunit conformément à l'accord auquel il est parvenu lors de ses consultations préalables.

Les membres du Conseil sont saisis du rapport spécial du Secrétaire général sur la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo, qui figure au document S/2002/1005. Les membres du Conseil sont également saisis du document S/2002/1309, qui contient le texte d'un projet de résolution élaboré lors des consultations préalables du Conseil.

Je crois comprendre que le Conseil est prêt à voter sur le projet de résolution dont il est saisi tel qu'il a été amendé au cours de ses consultations. Si je n'entends pas d'objection, je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution.

En l'absence d'objection, il en est ainsi décidé.

Il est procédé au vote à main levée.

Votent pour :

Bulgarie, Cameroun, Chine, Colombie, France, Guinée, Irlande, Maurice, Mexique, Norvège, Fédération de Russie, Singapour, République arabe syrienne, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, États-Unis d'Amérique.

Le Président (*parle en espagnol*) : Le résultat du vote est le suivant : 15 voix pour. Le projet de résolution, tel qu'amendé, est adopté à l'unanimité en tant que résolution 1445 (2002).

Le Conseil de sécurité a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen de la question inscrite à son ordre du jour. Le Conseil demeurera saisi de la question.

La séance est levée à 11 h 50.